



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions

N° 51  
21 juin 2018

Par Courriel : Georges Le Glédic, Président de la CGC  
Alain Le Viol, Daniel Moulet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

### **1. Approbation du PV n° 50**

---

La Commission approuve le PV n° 50 du 14 Juin 2018 sans réserve.

### **2. Seniors Masculins**

---

La Commission prend en compte la décision de la Commission Départementale de Discipline PV n° 56 du 14.06.2018, de la mise hors compétition de l'équipe Seniors D4 du club de Nantes Boboto FC, date d'effet le 13.04.2018.

Le Président,  
Georges Le Glédic

Le secrétaire de séance,  
Isabelle Loreau